



Séance ordinaire du conseil municipal
Le 15 juillet 2025, 19h à la salle Lavoie-St-Laurent de
l'hôtel de ville et par webinaire

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
 - 1.1 Nomination d'un président d'assemblée
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 9 juin 2025
 - 3.2 Séance extraordinaire du 25 juin 2025
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Correspondances
- 5. Dossiers de la direction générale et du greffe**
 - 5.1 Politique de dons - Dons octroyés pour la période du 13 mai au 14 juillet 2025
 - 5.2 Mandat d'un conseiller municipal - délai de grâce
 - 5.3 Négociation de la convention collective 2024-2028 - Ententes complémentaires
 - 5.4 Conformité à la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels - adoption des politiques
 - 5.5 Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels - nomination
 - 5.6 Approbation du règlement numéro 2025-01 décrétant une dépense n'excédant pas 393 703 \$ et un emprunt du même montant pour l'achat d'un chargeur sur roues pour les opérations du lieu d'enfouissement technique (L.E.T) de Saint-Alphonse
 - 5.7 Participation à un projet pilote lors des élections générales municipales de 2025
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Comptes à payer au 30 juin 2025
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Aucun
- 8. Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Fabrication de l'affichage municipal - octroi de contrat
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Adoption de la politique municipale des familles et des personnes âgées et du plan d'action 2025-2029
 - 9.2 Répartition du soutien au fonctionnement 2025 des organismes culturels
 - 9.3 Maintenance corrective urgente sur la tuyauterie de l'échangeur à plaque - octroi de mandat
- 10. Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Dépenses admissibles au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T.E.C.Q.) 2019-2024
 - 10.2 Embauche : ouvrier opérateur en eau
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Revêtement de plancher de la caserne incendie - octroi de contrat
 - 11.2 Abris extérieurs - location à durée indéterminée
 - 11.3 Rapport des interventions du SSIAE pour la période d'avril à juin 2025
- 12. Prochaine séance**
- 13. Autres sujets**
- 14. Tour de table du conseil**
- 15. Période de commentaires et de questions**
- 16. La levée de la séance**



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 15 juillet 2025, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

**Étaient présents : M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Régis Leblanc, conseiller, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier.

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

25-07-150 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le maire et le maire suppléant sont absents pour la présente réunion;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 328 de la Loi sur les cités et villes, dans une telle situation, les membres du conseil présents désignent un président parmi eux pour présider l'assemblée;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseiller au siège #1, M. Régis Leblanc soit désigné pour présider l'assemblée.

25-07-151 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 10.2. est retiré de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2025 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-07-152

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025

Il est PROPOSÉ par M. Esteban Figueroa
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2025 soit adopté, tel que proposé.

25-07-153

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2025 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

CORRESPONDANCES

2025-06-06 - Ministère des Transports et de la Mobilité durable : Suite à l'annonce des investissements 2025-2027 dudit ministère, la liste des travaux prévus nous a été acheminée pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

2025-06-10 - Tourisme Gaspésie : Une aide financière 20 000 \$ a été accordé à la Ville par l'entremise du Programme d'appui aux initiatives responsables et stratégiques (PAIRS) 2025-2027. Ce montant sera utilisé pour construire et installer des aménagements pour les personnes ayant des incapacités physiques au parc de l'OTJ.

2025-06-11 - Commission municipale du Québec : Il nous a été annoncé que la Commission municipale procédera à une mission d'audit de performance qui portera sur le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil ainsi que des employé(e)s.

2025-06-19 - URLS GIM : Un montant de 7 393 \$ a été attribué à la Ville dans le cadre du programme PAFLPH 2025-2026 qui permettra l'embauche de personnes responsables de l'accompagnement en contexte de loisir.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU GREFFE

POLITIQUE DE DONS - DONS OCTROYÉS POUR LA PÉRIODE DU 13 MAI AU 14 JUILLET 2025

Il est déposé pour information la liste des dons octroyés pour la période du 13 mai au 14 juillet 2025 :

Camille Boudreau - représentera le Canada au Championnat du Monde universitaire en Allemagne : 250 \$
Société Alzheimer GÎM - Défi Alzheimer 2025 : 200 \$

25-07-154 MANDAT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL - DÉLAI DE GRÂCE

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. chapitre E-2.2), ci-après nommée « LERM », prévoit les modalités d'exercice des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller au siège #3, M. Jean-Simon Landry, est absent depuis plus de 90 jours continus depuis la séance du 14 avril 2025 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE son absence est motivée par le conseiller au siège #3;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut permettre un délai de grâce de 30 jours lors de la prochaine séance suivant la période de 90 jours;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE soit accordé un délai de grâce au conseiller au siège #3, M. Jean-Simon Landry, jusqu'au 11 août inclusivement.

25-07-155 NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2024-2028 - ENTENTES COMPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a négocié le renouvellement de la convention collective des personnes salariées de la Ville de Carleton-sur-Mer, qui est entrée en vigueur le 1er mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations, des ententes ont été conclues pour prévoir certains processus à la suite de la négociation : analyse du régime de retraite des employés municipaux du Québec, exercice conjoint d'équité salariale et exercice de relativité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve les trois (3) ententes conclues lors de la négociation de la convention collective 2024 - 2028;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Antoine Audet, et le maire, M. Mathieu Lapointe, soit autorisé à signer les ententes.

25-07-156

CONFORMITÉ À LA LOI 25 SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - ADOPTION DES POLITIQUES

CONSIDÉRANT QUE la loi 25 modernisant les dispositions législatives en matière de protection de renseignements personnels est entrée progressivement en vigueur depuis l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer gère un grand nombre de données personnelles dans ces différents activités et services et qu'elle souhaite se confirmer aux obligations de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton (RCGT) visant à entreprendre une démarche globale qui permettra la mise en conformité de la Ville et la mise en place des différents outils nécessaires à cette conformité (résolution 25-01-007);

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants ont été déposés aux membres du conseil pour adoption :

- Politique de confidentialité de la Ville
- Politique de protection des renseignements personnels
- Procédure de réponse et de notification en cas d'incident de confidentialité
- Procédure pour les demandes d'accès, de rectification ou de plainte
- Politique d'utilisation des renseignements personnels à des fins de sondage
- Politique d'utilisation des renseignements personnels à des fins d'études, recherches et statistiques

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adopte les documents suivants afin de se conformer aux obligations découlant de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels :

- Politique de confidentialité de la Ville
- Politique de protection des renseignements personnels
- Procédure de réponse et de notification en cas d'incident de confidentialité
- Procédure pour les demandes d'accès, de rectification ou de plainte
- Politique d'utilisation des renseignements personnels à des fins de sondage
- Politique d'utilisation des renseignements personnels à des fins d'études, recherches et statistiques

QUE ces documents soient rendus disponibles sur le site Web de la municipalité.

25-07-157

COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville a formé, conformément à la Loi, un comité sur l'Accès à l'information et la protection des renseignements personnels le 14 novembre 2022 (résolution 22-11-234);

CONSIDÉRANT QUE l'une des trois personnes membres du comité a quitté ses fonctions à la Ville;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la coordonnatrice des services administratifs, Mme Julie Nadeau, soit nommée sur le comité en remplacement de la directrice des services administratifs, Mme Hélène Forest.

25-07-158

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 393 703 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES POUR LES OPÉRATIONS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE SAINT-ALPHONSE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure («RGMRA»);

CONSIDÉRANT QUE le 19 juin 2025, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d'adopter un règlement d'emprunt décrétant une dépense n'excédant pas 393 703 \$ et un emprunt du même montant pour l'achat d'un chargeur sur roues pour les opérations au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a reçu copie de ce règlement d'emprunt portant le #2025-01 dans les 15 jours suivants son adoption ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit aujourd'hui de la première séance ordinaire de la municipalité depuis la réception du règlement d'emprunt # 2025-01;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer, conformément à l'article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, approuve le règlement d'emprunt # 2025-01 de la Régie intermunicipale de gestion de matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve le règlement d'emprunt # 2025-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la secrétaire-trésorière de la RGMRA, madame Cathy Cauvier.

25-07-159

PARTICIPATION À UN PROJET PILOTE LORS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES DE 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 659.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) permet à toute municipalité qui le souhaite de conclure une entente avec la ministre des Affaires municipales et le directeur général des élections pour mettre en œuvre des projets pilotes visant l'organisation et le déroulement d'une élection ou d'un référendum.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite participer à un projet pilote proposé par Élection Québec pour offrir une vitrine d'informations présentant le profil des personnes candidates;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite contribuer à la diffusion de l'information concernant les personnes candidates lors de l'élection municipale du 2 novembre 2025 dans une perspective d'amélioration de la démocratie locale;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer confirme à Élection Québec son intention de participer au projet pilote proposé en offrant une vitrine d'informations présentant le profil des personnes candidates sur la page Web des élections à Carleton-sur-Mer.

QUE cette résolution soit transmise à Élection Québec et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

25-07-160

COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2025

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2025, au montant total de 951 382.95 \$ soit accepté, telle que proposée.

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

25-07-161

FABRICATION DE L'AFFICHAGE MUNICIPAL - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'affichage municipal est devenu désuet et qu'une mise à niveau complète est requise depuis déjà quelques années ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a convenu d'une stratégie pour revoir l'ensemble de son affichage public et touristique en fonction des recommandations de professionnels en signalétique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a prévu au PTI 2025 une enveloppe pour mettre en œuvre un nouveau programme de signalisation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public (SÉAO) pour lequel elle a obtenu cinq soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées par un comité en fonction d'un système de pondération et d'évaluation connu des soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE les résultats finaux sont les suivants :

- Tremblay-Ménard avec une soumission de 101 495,59\$ a obtenu la note globale de : 100 points
- Les Agences de l'Est P.J. inc., avec une soumission de 116 030,50\$ a obtenu la note globale de : 90 points
- Kalitec avec une soumission de 116 202\$ a obtenu la note globale de : 90 points
- Original Design inc., avec une soumission de 123 196\$ a obtenu la note globale de : 63 points
- Enseignes ESM, avec une soumission de 162 842\$ a obtenu la note globale de : 45 points

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroie le mandat de fabrication de l'affichage municipale à l'entreprise Tremblay-Ménard pour un montant 101 495,59 \$ taxes incluses ;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désigne M. Vincent Landry, directeur du développement et du tourisme, comme représentant aux fins de signature des documents.

QUE cette dépense soit financée par l'excédent de fonctionnements non affecté de la Ville de Carleton-sur-Mer.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-07-162

ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES FAMILLES ET DES PERSONNES ÂNÉES ET DU PLAN D'ACTION 2025-2029

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède une première politique familiale datant de 2012 et qu'elle fait partie de la démarche « Municipalité Amie des Aînés » depuis 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a mandaté un comité de pilotage de la politique des familles et des personnes âgées en vue de renouveler ladite politique et son plan d'action 2025-2029;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de renouvellement de la politique municipale des familles et des personnes âgées et du plan d'action 2025-2029 sont dûment complétés;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer adopte la version actualisée de la politique municipale des familles et des personnes âgées ainsi que le plan d'action 2025-2029.

QUE M. Pascal Alain, directeur loisir, culture et vie communautaire à la Ville de Carleton-sur-Mer soit désigné comme le responsable administratif de la municipalité responsable de la politique municipale des familles et des personnes âgées et du plan d'action 2025-2029.

25-07-163

RÉPARTITION DU SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT 2025 DES ORGANISMES CULTURELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède une politique culturelle par laquelle elle assure un soutien financier au fonctionnement aux organismes culturels du milieu, qui contribuent au dynamisme et au développement de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a bonifié son soutien au fonctionnement aux organismes culturels de 2,4 % selon l'indice des prix à la consommation (IPC) passant de 80 000 \$ en 2024 à 81 920 \$ en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite partager ce soutien financier au fonctionnement aux organismes culturels reconnus de façon juste et équitable pour l'année en cours et les années à venir par l'entremise de critères et d'un système de pointage.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer adopte la recommandation de la répartition du soutien au fonctionnement des organismes culturels reconnus du milieu, soit une somme de 81 920 \$.

25-07-164

MAINTENANCE CORRECTIVE URGENTE SUR LA TUYAUTERIE DE L'ÉCHANGEUR À PLAQUE - OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE les compresseurs de l'aréna Léopold-Leclerc sont en fonction depuis plus de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE les compresseurs fonctionnent plusieurs mois par année et que de plus en plus de composantes démontrent des signes d'usure avancée;

CONSIDÉRANT QUE la tuyauterie supérieure présentait des fuites de saumure pendant la dernière année, lesquelles ont été réparées lors de la fermeture de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE ces fuites ont endommagé la tuyauterie inférieure et qu'elle est maintenant à risque d'éventuelles fuites;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation doivent être effectués pendant l'arrêt des compresseurs, dont la remise en marche est prévue pour le 25 juillet 2025 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville autorise les travaux de réparation de la tuyauterie de l'échangeur à plaque au coût de 11 348.75 \$ plus les taxes applicables selon la soumission DG250333.

QUE ces travaux devront être réalisés avant la remise en marche des compresseurs, prévue le 25 juillet 2025, afin de prévenir d'éventuelles fuites de saumure et d'assurer le bon fonctionnement des installations.

Que la Ville autorise la coordonnatrice du loisir, sport et plein air, Madame Laurie Gallagher, à signer les documents concernant ces travaux.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

25-07-165

DÉPENSES ADMISSIBLES AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

25-07-166

REVÊTEMENT DE PLANCHER DE LA CASERNE INCENDIE - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite remplacer le revêtement du 2e étage de la caserne incendie et qu'elle a reçu une soumission de l'entreprise R.D. Tuiles et Céramique inc. au montant de 10 922.63 \$, sans les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travail est admissible au nouveau volet de la TECQ pour lequel la Ville a obtenu une confirmation le 15 avril dernier, pour une subvention de 164 951 \$;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroie le contrat de remplacement du revêtement de plancher de la caserne incendie à R.D. Tuiles et céramique, au montant de 10 922,63 \$, sans les taxes applicables, selon la soumission déposée le 11 juin 2025.

QUE cette dépense soit financée par le nouveau programme de subvention de projets sur les bâtiments municipaux, associés au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

25-07-167

ABRIS EXTÉRIEURS - LOCATION À DURÉE INDÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque d'espace dans la caserne du SSI pour localiser les différents équipements nécessaires aux interventions ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est déjà client avec l'entreprise Les Abris Thériault inc. de Nouvelle afin de combler les manques à gagner en espace à différents endroits sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise les Abris Thériault inc. a soumissionné pour l'installation d'un abri répondant au besoin du SSI et que cette installation serait d'une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2011-194 demande l'acceptation du conseil municipal pour un contrat de plus d'un an ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la soumission de Les Abris Thériault inc. en date du 25 mai 2025 au montant d'installation de 2 300 \$, sans les taxes applicables, avec par la suite, une location annuelle de 1 375 \$, sans les taxes applicables, soit acceptée pour la durée nécessaire du besoin.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SSIAE POUR LA PÉRIODE D'AVRIL À JUIN 2025

Le rapport des interventions du SSIAE pour la période d'avril 2025 à juin 2025 est déposé au conseil municipal pour information.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 11 août 2025, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Trois (3) personnes présentes dans la salle et Une (1) personne présente dans la séance en ligne ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Une citoyenne du secteur de la rue F. Leblanc demande s'il serait possible d'installer un lampadaire dans la courbe de la rue F. Leblanc. Selon elle, il s'agit d'un endroit dangereux en raison de la courbe et de la présence de plusieurs piétons et cyclistes. La zone est très sombre.	Des vérifications seront faites pour voir la possibilité de procéder à cet ajout.
Un citoyen indique qu'un accident a eu lieu sur le parc du bout du quai, où un homme est tombé de la marche dans la section de la rampe pour les personnes à mobilité réduite. Il demande si la Ville va corriger la situation.	Le directeur indique que l'équipe municipale a été informée de cet accident et que des correctifs seront apportés sous peu pour éviter que ce genre de situation ne se reproduise.
Un citoyen propose de mettre une interdiction de stationner à droite de la rue du Quai près de l'entrée du quai. Cela augmente la dangerosité du secteur.	Des interventions ont été faites pour diminuer l'espace disponible pour se stationner. Ça ne semble pas suffisant. La Ville va réanalyser la situation.
Une personne du public souligne le travail effectué par la Ville pour améliorer les indications au niveau de la sécurité dans le goulet.	Le directeur affirme que c'est issu d'une démarche impliquant plusieurs partenaires en lien avec la sécurité nautique. La Ville espère qu'il n'y aura plus d'accident tragique.

25-07-168

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:10, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier